

L'ACTION SOCIALE UN BIEN COMMUN

■ L'enfance *Des avancées nécessaires*

L'administration s'attache à développer des actions en faveur des jeunes enfants pour faciliter l'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Pour l'UNSA FASMI et le SNIPAT, certaines avancées sont nécessaires.

➔ L'UNSA Fonction publique a saisi dès le mois de janvier 2018 Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, pour attirer son attention sur la nécessaire augmentation de places en établissement d'accueil pour jeunes enfants.

➔ Pour l'UNSA Fonction publique, développer et améliorer les conditions d'accueil des enfants et de vie des parents est un progrès pour tous.

➔ Pour l'UNSA, l'objectif d'offrir plus de places en crèche, rapidement et sur tout le territoire demeure. L'UNSA continuera d'agir et de peser.

➔ L'UNSA FASMI et le SNIPAT demandent :

- L'extension géographique du CESU couple 6 - 12 ans sur tout le territoire national ;
- L'extension du CESU monoparental 0 - 12 ans dans les DROM-COM (départements, régions et collectivités d'Outre-mer).

➔ L'UNSA FASMI et le SNIPAT militent pour une diversification des dispositifs de garde (projets de réseaux d'assistance maternelle dédiée), qui prennent en considération :

- Les contraintes liées aux horaires atypiques et aux régimes cycliques ;
- La proximité du lieu de résidence des agents.

Améliorer les dispositifs de garde des jeunes enfants constitue un des moyens concrets d'une politique qui vise à favoriser l'égalité professionnelle homme femme.

La solidarité active n'est pas un vain mot !



**Je vote et
Je fais voter** **UNSA**
Autonome et Indépendant

